

Je soussigné Sébastien Gallot locataire de la réserve Garrigue déclare qu'il sera réalisé des tirs de nuit du sanglier avec source lumineuse selon les textes en vigueur Arrêté 2024-DDT-SERAF-UFC N°24 du 05 avril 2024 sur l'ensemble de notre lot de chasse pour la saison en cours jusqu'au 01<sup>er</sup> février 2025

Veillez recevoir Madame Monsieur, mes salutations distinguées